



HIGH-TECH & MEDIAS

Polémique autour de la taxe des smartphones reconditionnés

TÉLÉPHONIE

Copie France, qui rémunère les éditeurs et créateurs au titre de la copie privée, souhaite taxer les smartphones reconditionnés.

La filière, en plein essor en France, dénonce la « contradiction totale » du gouvernement.

Raphaël Balenieri
@RBalenieri

Les smartphones reconditionnés doivent-ils participer au financement de la culture en étant taxés, comme les clés USB, les cartes mémoires, les tablettes et les téléphones neufs... au titre de la copie privée ? C'est ce que craignent les acteurs de ce segment en pleine croissance, alors que le ministère de la Culture étudie sérieusement la question pour donner un coup de pouce au secteur culturel, très touché par la crise du Covid-19.

Dans le droit français, la copie privée (c'est-à-dire pour un usage strictement personnel et non commercial) est autorisée. En échange, et depuis 1985, les ayants droit sont rémunérés grâce à une taxe, prélevée sur les appareils technologiques permettant cette copie. S'agissant des téléphones neufs, la taxe prélevée directement auprès des fabricants (qu'ils répercutent suite sur le consommateur) oscille entre 0,50 euro et 14 euros, en fonction de

leurs capacités de stockage.

28 millions d'euros en jeu

C'est cette même taxe que Copie France, la société qui collecte ces redevances et les distribue ensuite aux auteurs, artistes-interprètes et producteurs, veut étendre aux smartphones reconditionnés. Pour Copie France, cette extension est naturelle. Le temps où seuls les cassettes et les CD-R permettant de graver des MP3 étaient concernés par la taxe est bien révolu... Pour cet organisme, les téléphones reconditionnés doivent être taxés, car ce sont des produits mis sur le marché, comportant de nombreuses pièces neuves (écran, batterie, etc.)

La manne est loin d'être négligeable. Une taxe à 14 euros sur les 2 millions de téléphones reconditionnés vendus en France l'année dernière rapporterait 28 millions d'euros. Comme prévu, 75 % de ce montant irait aux ayants droit et le reste au financement d'actions culturelles. Il y a quelques mois, Copie France a même assigné en justice plusieurs

fabricants pour tenter de récupérer, rétroactivement, cette taxe sur les téléphones déjà vendus. Ce qui a mis le feu aux poudres.

Les industriels du secteur s'étranglent. « On ne peut pas en même temps inciter les Français à acheter des téléphones plus verts et taxer les produits dès qu'ils changent de mains », dénonce Benoît Varin, cofondateur de Recommerce, l'un des pionniers du secteur (600.000 téléphones reconditionnés par an). Les fabricants s'inquiètent de devenir subitement moins compétitifs. Or le prix plus bas des appareils reconditionnés par rapport aux modèles neufs est leur meilleur argument de vente, surtout en temps de crise. Certes, les ventes sont en plein essor : +9,2 % dans le monde en 2020, selon IDC, sur un marché au global en baisse de 6 %. Mais leur modèle économique reste fragile, en raison notamment de l'accès aux pièces détachées, souvent très chères. « Economiquement, cette taxe remettrait pas mal de choses en question et nous ferait revenir en



arrière. On serait obligé d'augmenter nos prix de 10 % », reconnaît Jacqueline Pistoulet, directrice de la communication de Smaaart, un autre reconditionneur français qui a vendu 175.000 appareils depuis 2017.

Paradoxalement, ce projet de taxe arrive alors que le Sénat vient d'adopter une proposition de loi qui vise justement à protéger les smartphones reconditionnés d'une telle extension. Mais la loi doit encore être votée à l'Assemblée nationale. Surtout, l'association Copie Privée (l'autorité administrative indépendante qui fixe le montant de la taxe) n'a pas besoin du feu vert du législateur pour changer son barème...

Dans leur combat, les industriels ont deux alliés : Cédric O, secrétaire d'Etat au Numérique, et Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique. Tous deux ont fait valoir leur opposition, mardi, lors d'une audition d'une heure avec Copie Privée. Selon eux, cette taxe grèverait le pouvoir d'achat des familles modestes pour qui le reconditionné est un bon moyen de s'équiper. Et fragiliserait une filière émergente qui compte en son sein des PME de l'économie sociale et solidaire. ■



Andrey Popov / Shutterstock

En 2020, les ventes de smartphones reconditionnés ont augmenté de 9,2 % dans le monde, selon IDC.